



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

CARTE DE SEJOUR SCIENTIFIQUE et CONJOINT DE SCIENTIFIQUE

(9814/9806)

L 313-8 et L 313-11 5° ceseda - article 7 f, accord franco- algérien

Où déposer votre demande de carte de séjour ?

- Pour toutes les communes de l'arrondissement de Grenoble : en préfecture de l'Isère,
- Pour les communes de l'arrondissement de Vienne : dépôt de la demande dans votre mairie (sauf pour la commune de Vienne : dépôt de la demande en sous-préfecture),
- Pour les communes de l'arrondissement de La Tour du Pin : dépôt de la demande dans votre mairie,

Accueil en Préfecture :

- soit **sans rendez-vous** le matin entre 9h et 12h, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, **selon les capacités d'accueil du service**,
- soit **sur rendez-vous**, entre 13h et 15h20, les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
(pour prendre rendez-vous, rejoignez la page : www.isere.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous)
- adresse de la préfecture : 12 Place de Verdun - CS 71046 - 38021 GRENOBLE CEDEX 1

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR, Y COMPRIS AU RETRAIT DU TITRE

Renseignements téléphoniques au : 04 76 60 34 00

Prévoir le règlement d'une taxe lors du retrait de certains titres

Un dossier incomplet ne sera pas accepté

ATTENTION : au renouvellement, déposer votre demande **2 mois** avant l'expiration de votre titre de séjour

- **Présenter tous les actes ORIGINAUX demandés avec leurs PHOTOCOPIES**
- **Faire traduire les actes rédigés en langue étrangère par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.**

- **Remplir la fiche de renseignements** jointe à la présente liste en y précisant **l'objet de votre demande et vos attaches familiales** en France et dans le pays d'origine : époux (se) - enfant(s) – père – mère - frère(s)-sœur(s) (joindre les copies des pièces d'identité des membres de votre famille résidents en France)

ETAT CIVIL

- 4 photos d'identité aux normes ISO/IEC 19794-5 :2005
- Le passeport en cours de validité portant le **visa D** (1ères demandes) « L 313 8 ou L 313 11 5° » (photocopie des pages comportant : l'identité, les validités, **cachets d'entrée et de sortie, et les visas pour les premières demandes**)
- Un extrait d'acte de naissance (pour les célibataires)
- Si marié ET/OU enfants, le livret de famille ou un acte de naissance du conjoint et des enfants
- 2 enveloppes timbrées et libellées avec nom et adresse

DOMICILE (aucune adresse postale ne sera acceptée)

Vous êtes locataire :

- Le contrat de location **de moins de trois mois** (et, s'il n'est pas établi par une agence immobilière ou un syndic, joindre en plus la copie du titre de séjour ou la carte d'identité du propriétaire avec la dernière taxe foncière du logement loué) **ou** une facture (à votre nom) d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone **de moins de trois mois**

Vous êtes propriétaire :

- L'acte de propriété s'il date **de moins de trois mois** ou une facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone **de moins de trois mois**

Vous êtes hébergé : présence obligatoire de l'hébergeant muni de sa pièce d'identité

- À l'hôtel : une attestation de l'hôtelier ou la facture du dernier mois
- Chez un hébergeant :

- une attestation de l'hébergeant datée de **moins de trois mois**
 - une photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant
 - un justificatif de domicile datant de **moins de trois mois** de l'hébergeant (copie de l'acte de propriété ou relevé de taxe foncière ou d'habitation ou copie du contrat de location)
- un justificatif de domicile datant de **moins de trois mois** de l'hébergeant (copie de l'acte de propriété ou relevé de taxe foncière ou d'habitation ou copie du contrat de location)

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

PREMIERE DEMANDE

☞ **Pour les chercheurs ou enseignants-chercheurs sollicitant un premier titre de séjour :**

- L'imprimé rempli de demande de contrôle médical OFII
- Convention d'accueil établie par un organisme agréé (Original et une copie)
- Diplôme équivalent au moins au Master (traduit en français)

☞ **Pour les « étudiants-élèves » qui sollicitent un titre en qualité de scientifique**

- Copie de la carte de séjour étudiant
- Diplôme équivalent au moins au Master
- Convention d'accueil établie par un organisme agréé

☞ **Pour les conjoints de scientifique (carte mention « vie privé et familiale »)**

- L'imprimé rempli de demande de contrôle médical OFII
- **Visa D «L 313 11 5°»** délivré par le Consulat
- Carte de séjour du conjoint portant la mention « Scientifique »
- Diplôme équivalent au moins au Master de votre conjoint
- Convention d'accueil du conjoint scientifique
- La présence de votre époux(se) en vue de signer une déclaration sur l'honneur de communauté de vie

RENOUVELLEMENT

- Copie du titre de séjour
- Copie de la convention d'accueil en cours de validité **ou** de la nouvelle convention d'accueil

Pour les conjoints de scientifique (carte mention « vie privé et familiale »)

- Le Contrat d'Accueil et d'Intégration délivré par l'OFII et les 3 attestations de participation aux sessions de formation pour toutes les personnes entrées en France à partir du 1^{er} janvier 2007
- Copie de la carte de séjour du demandeur et de celle du conjoint scientifique
- Copie de la convention d'accueil du conjoint scientifique en cours de validité
- La présence de votre époux(se) en vue de signer une déclaration sur l'honneur de communauté de vie

CONDITIONS A REMPLIR POUR LA CARTE DE 10 ANS (1400)

Aucune demande écrite n'est nécessaire, votre demande sera analysée en conséquence au renouvellement de votre titre

(article 7 bis, accord franco- algérien) (article 3, accord franco- tunisien) (autres accords bilatéraux)

⇒ Justifier de trois ans (Algériens, Tunisiens, pays d'Afrique noire ayant signé une convention avec la France : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo)

⇒ Justifier de ressources personnelles stables et satisfaisantes (supérieures ou égales au SMIC)

La liste des pièces est la même que pour la carte d'un an, y ajouter :

⇒ Le ou les contrat(s) de travail et les 12 dernières fiches de paie, plus le dernier avis d'imposition

CONDITIONS A REMPLIR POUR LA CARTE DE RESIDENT LONGUE DUREE-COMMUNAUTE EUROPEENNE (314-8)

Aucune demande écrite n'est nécessaire, votre demande sera analysée en conséquence

L 314-8 du CESEDA (Ne concerne pas les Algériens)

⇒ Justifier de 5 ans de séjour régulier sous couvert de 5 titres de séjour + Moyens d'existence + Assurance maladie

La liste des pièces est la même que pour la carte d'un an, y ajouter :

⇒ Le ou les contrat(s) de travail et les 12 dernières fiches de paie, plus le dernier avis d'imposition

⇒ Attestation d'affiliation à l'assurance maladie